

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SERVICES DEDIBOX VPS au 14/05/2024**

Les présentes conditions particulières de services (ci-après les « Conditions Particulières ») sont conclues entre d'une part, Scaleway, société par actions simplifiée, au capital de 214 410,50 euros, dont le siège social est situé au 8, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro B 433 115 904 au R.C.S. de Paris (ci-après désignée par « Scaleway ») et d'autre part, toute personne physique ou morale souscrivant à un Service Dedibox VPS proposé par Scaleway (ci-après désignée par le « Client »).

Elles ont pour objet de définir les conditions applicables dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services Dedibox VPS par le Client.

Les Conditions Particulières complètent les stipulations des Conditions Générales de Services. En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Services et les Conditions Particulières, les stipulations des présentes prévalent.

### **ARTICLE 1. DÉFINITIONS**

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

- **Option** : désigne tout service supplémentaire pouvant être souscrit par le Client en complément d'un VPS dans le cadre des Services Dedibox VPS ;
- **Services Dedibox VPS** : désigne les services de mise à disposition de VPS au Client ainsi que, le cas échéant, les éventuelles Options additionnelles ;
- **VPS** : désigne une partition de serveur physique au moyen de techniques de virtualisation et constituant un serveur informatique virtuel spécifique et indépendant des autres partitions dudit serveur physique, plus communément appelé « Serveur Privé Virtuel » (ou en anglais : « Virtual Private Server »).

Sauf si le contexte implique clairement le contraire, les mots indiqués au singulier incluent le pluriel et réciproquement, la référence à un genre inclut les autres genres, la référence à une personne physique inclut les personnes morales, associations, etc. et réciproquement, et les mots parents ont les significations correspondantes.

Les titres des articles des Conditions Particulières figurent à titre indicatif uniquement et ne doivent affecter en aucune mesure l'interprétation des stipulations des Conditions Particulières.

Si une définition n'est pas mentionnée au sein de cet article, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification leur étant donnée dans les Conditions Générales de Services.

## **ARTICLE 2. DESCRIPTION DES SERVICES**

### **2.1 Généralités**

Dans le cadre des Services Dedibox VPS, le Client peut souscrire à un ou plusieurs VPS, parmi les différentes gammes et catégories disponibles par l'intermédiaire de sa Console de Gestion de Compte.

Les caractéristiques des différents VPS proposés, telles que notamment les ressources de calcul, de stockage et de bande passante le composant, les Options additionnelles, les zones géographiques disponibles, ainsi que les prix applicables sont décrits au sein de la documentation mise à disposition du Client, sur le Site Internet Scaleway ainsi que dans la Console de Gestion de Compte.

Les Options peuvent être souscrites concurremment aux VPS ou de façon indépendante. Dans ces circonstances, le Client reconnaît que certaines Options ont une durée, des conditions de renouvellement et des modalités de résiliation qui leurs sont propres.

Le Client reconnaît que les ressources réseau, de même que les ressources de calcul et de mémoire vive étant mises à sa disposition dans le cadre des Services Dedibox VPS sont mutualisées.

### **2.2 Maintenances**

Scaleway peut être amenée à effectuer des opérations de maintenance des différentes infrastructures utilisées dans le cadre de la fourniture des Services Dedibox VPS afin d'en assurer leur maintien en condition opérationnelle.

Nonobstant ce qui précède, le Client reste responsable de signaler à l'Assistance Technique tout Incident Technique qui impacterait l'utilisation des Services Dedibox VPS. Le Client reste également responsable de la maintenance de l'intégralité des environnements (applications, logiciels, systèmes d'exploitation, etc.) ainsi que des solutions tierces qu'il déploie sur ses VPS.

Il revient en outre au Client de prendre toutes mesures visant à se prémunir contre les risques inhérents aux opérations de maintenance, quelle qu'en soit leur origine, en procédant notamment (mais non limitativement) à des opérations de sauvegarde régulières de ses Contenus.

### **ARTICLE 3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES DEDIBOX VPS**

Préalablement à toute souscription, le Client s'engage à étudier l'ensemble des informations mises à sa disposition par Scaleway afin de s'assurer de l'adéquation des Services Dedibox VPS, et notamment des caractéristiques techniques des VPS sélectionnés, à ses besoins et cas d'usages.

Il revient ainsi au Client de sélectionner les caractéristiques techniques de ses VPS, les éventuelles Options souhaitées, ainsi que leur localisation au moment de leur souscription.

Scaleway s'engage à délivrer les Services Dedibox VPS conformément à la commande du Client et aux spécificités techniques propres aux VPS sélectionnés.

### **ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DEDIBOX VPS**

Le Client est le seul responsable de l'installation, l'exploitation, le paramétrage et la maintenance des solutions tierces et environnements (applications, logiciels, systèmes d'exploitation, etc.) déployés sur les VPS. Le Client est en outre exclusivement responsable de l'ensemble des Contenus installés et/ou stockés sur lesdits VPS.

Le Client reconnaît disposer de toutes les connaissances techniques nécessaires pour assurer la bonne utilisation des Services Dedibox VPS.

Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît que les ressources composant les VPS demeurent la propriété pleine et entière de Scaleway ou des tiers lui ayant concédé le droit de les utiliser. Au titre des présentes Conditions Particulières, Scaleway concède uniquement un droit d'utilisation à distance desdits VPS. A ce titre, le Client ne doit en aucun cas porter atteinte à l'intégrité des VPS ou de l'infrastructure informatique de Scaleway sur laquelle repose les Services Dedibox VPS. Le Client reconnaît que la charge des risques de détérioration (qu'elle soit volontaire, par imprudence ou négligence) des ressources composant les VPS est transférée au Client lors de leur mise à disposition à ce dernier.

#### **4.1 Respect de la réglementation**

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation des VPS et Options éventuelles et à ne pas utiliser ceux-ci de façon préjudiciable ou à des fins illicites ou contraires à la réglementation en vigueur.

De manière générale, le Client garantit Scaleway et s'engage à la garantir à première demande contre tout recours de tiers portant sur les Contenus qu'il héberge sur les VPS et de toute activité réalisée via l'utilisation desdits VPS et ce, sous quelque législation que ce soit.

#### 4.2 Utilisation prohibée des Services

Le Client supportera toutes les conséquences résultant d'une utilisation non conforme des Services Dedibox VPS et des défauts de fonctionnement des VPS consécutifs à l'installation d'un logiciel ou à un paramétrage effectué par le Client.

Le Client s'engage en outre à n'effectuer aucune pratique préjudiciable, telle que notamment mais non limitativement : minage de crypto-monnaies, Black Hat SEO, envoi de spam, reverse engineering, utilisation de botnets, attaques DOS ou DDOS, utilisation d'IRC ou robots IRC au moyen des Services Dedibox VPS, etc.

De même il est interdit au Client d'héberger des Contenus illégitimes (ou des liens redirigeant vers ce type de Contenus) et plus particulièrement :

- Logiciels piratés ;
- Programmes ou archives de piratage ;
- Sites Warez ;
- Mise à disposition illégitime d'éléments protégés par des droits d'auteurs.

Scaleway rappelle que les Services Dedibox VPS reposent sur des ressources physiques et logicielles, assemblées et/ou pré-configurées par Scaleway. Par conséquent, il est interdit au Client de :

- Procéder à la mise à jour des micro-logiciels ou modification de configuration des ressources composant les VPS et notamment mais non limitativement, BIOS, BMC, carte RAID, média de stockage (disque dur, SSD...), carte réseau, micro-code processeur ;
- Procéder à des modifications de configuration bas niveau, notamment (mais non limitativement) : fréquence des processeurs (overclocking), vitesse de ventilation, activation ou désactivation d'instructions processeur ;
- Procéder à des modifications des configurations RAID ou BMC en dehors de la Console de Gestion de Compte ou de l'API.

Le Client sera tenu responsable de toute détérioration des ressources physiques ou logicielles composant les Services Dedibox VPS, qu'elle soit réalisée volontairement ou involontairement, qui ne découlerait pas d'une usure normale dans le cadre d'une utilisation conforme desdits Services Dedibox VPS.

Scaleway se réserve le droit de suspendre et/ou résilier sans préavis ni remboursement les Services Dedibox VPS en cas de non-respect des présentes stipulations par le Client.

### **4.3 Sauvegarde des Contenus**

Il est rappelé au Client que, conformément aux Conditions Générales de Services, ce dernier est seul responsable de la gestion des Contenus hébergés dans le cadre des Services Dedibox VPS et qu'il lui revient de prendre toute mesure visant à garantir la pérennité desdits Contenus, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde déportée, sécurisée et dupliquée qui s'avérerait nécessaire. En aucun cas, Scaleway ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, en cas de perte, détérioration ou destruction accidentelle de ces Contenus, qu'elle qu'en soit leur origine.

Le Client reconnaît être informé que le paramétrage des Services Dedibox VPS peut être altéré par une mauvaise manipulation de sa part ou de la part de Scaleway.

## **ARTICLE 5. DUREE ET RESILIATION**

### **5.1 Durée**

Les présentes Conditions Particulières entrent en vigueur à compter de la souscription du Client aux Services Dedibox VPS et restent applicables pendant toute leur durée d'utilisation par le Client.

Les Services Dedibox VPS prennent effet au moment de la souscription par le Client d'un ou plusieurs VPS depuis la Console de Gestion de Compte et restent en vigueur pour une durée indéterminée jusqu'à leur résiliation effective dans les conditions définies ci-dessous.

### **5.2 Résiliation**

Sous réserve de toute durée minimum d'utilisation ou d'engagement applicable, la résiliation d'un VPS peut être opérée à l'initiative du Client depuis la Console de Gestion de Compte dans les conditions décrites dans les Conditions Générales de Service.

A l'issue de ladite résiliation, la facturation cesse de prendre effet dans les conditions propres à chaque VPS, telles que décrites au sein de la Console de Gestion de Compte du Client.

Le Client reconnaît que la résiliation d'un VPS entraîne la suppression de tout Contenu stocké sur ce dernier. Sous réserve de toutes dispositions contraires, la résiliation d'un VPS entraîne également la résiliation des Options qui lui sont liées.

Avant de procéder à la résiliation d'un VPS, il appartient au Client d'effectuer toute opération de réversibilité de l'ensemble des Contenus stockés qui s'avérerait nécessaire.

## **ARTICLE 6. MODALITES FINANCIERES**

Le Client reconnaît qu'en fonction de la catégorie de VPS et des caractéristiques techniques sélectionnées dans le cadre des Services Dedibox VPS, les prix diffèrent et sont détaillés lors de la souscription au sein de la Console de Gestion de Compte.

La facturation d'un VPS, ainsi que de toute Option y étant liée, débute à partir de la date de mise à disposition de ce dernier au Client jusqu'à la fin de la période de facturation en cours au moment de sa résiliation par le Client via la Console de Gestion de Compte. Les VPS et Options additionnelles peuvent, selon le cas, faire l'objet d'une facturation à l'heure ou au mois, toute heure ou mois commencé(e) étant du(e) en intégralité. Le statut d'un VPS est visible à tout moment dans la Console de Gestion de Compte du Client.

A la fin du mois de souscription, puis à l'issue de chaque mois durant lequel le VPS a été utilisé par le Client, une facture est émise et réglée par prélèvement automatique sur le moyen de paiement indiqué par le Client, étant entendu que le moyen de paiement par défaut est celui enregistré par le Client lors de sa création de compte.